



n° 100 - 21 mars 2014 Égalité

Fédération de Paris du Parti socialiste

Dimanche 23 mars, votons pour la ville qu'on aime !



C'est avec ce slogan que nous incitons chacune et chacun à aller voter dimanche 23 mars. Et à Paris, la ville qu'on aime, la ville qui ose, c'est avec Anne Hidalgo et ses colistiers dans chacun des vingt arrondissements. Voter pour Anne Hidalgo et ses colistiers, c'est faire le choix d'un programme élaboré avec les Parisiennes et les Parisiens, c'est faire le choix d'un programme ambitieux pour améliorer la vie quotidienne de chacun-e, c'est faire le choix d'une ville solidaire, une ville qui respire, une ville écologique, une ville dynamique et créative.

« **Dimanche c'est vous qui décidez de l'avenir de Paris.**

Dimanche, votez dans votre arrondissement pour un Paris qui ose ! ».

C'est avec ces mots nous donne rendez-mars.

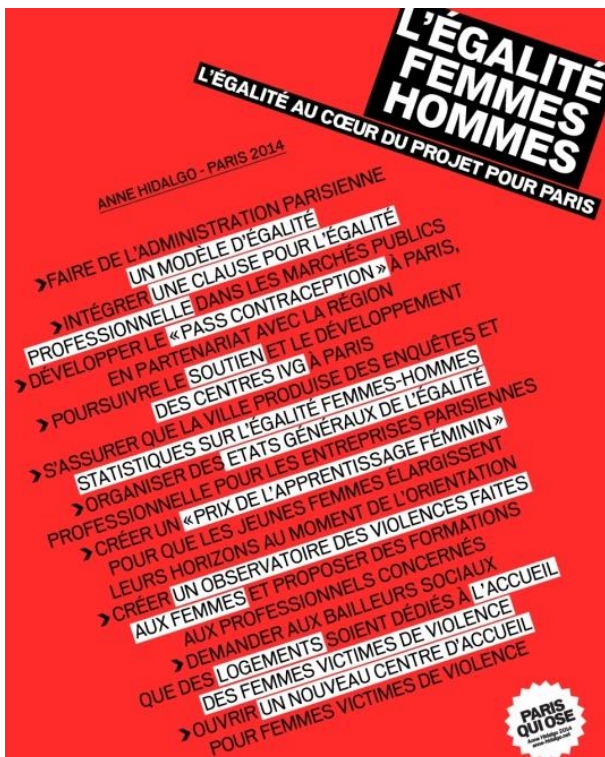


Anne Hidalgo, Paris qui ose

qu'Anne Hidalgo vous dimanche 23

Pour retrouver le message d'Anne Hidalgo : [« dimanche, c'est vous qui décidez »](#) et le programme : [Paris qui ose](#).

Retour sur une action de campagne : le 8 Mars tou-te-s au Panthéon !



**La parité n'est pas une option !
L'égalité est au cœur de Paris !**

C'est ce qu'ont réaffirmé A. Hidalgo et ses colistiers, des personnalités, des militant-es et la Commission fédérale égalité femmes hommes, mobilisés comme chaque 8 mars, et réunis cette année Place du Panthéon.

Pour retrouver les propositions d'A. Hidalgo : [l'égalité entre les femmes et les hommes à Paris](#).



Photo: Ludovic Piron – 8 Mars 2014 – Place du Panthéon



A Paris, la parité est d'ores et déjà un pari gagné !

Anne Hidalgo, c'est une femme que nous socialistes avons choisi comme candidate pour assurer les fonctions de maire de Paris.

De même, dans les arrondissements, « têtes de listes » rime avec « parité » : en effet, militant-es socialistes parisiens nous avons choisi dix femmes et dix hommes pour mener les listes de nos candidats dans les vingt arrondissements, le tout s'accompagnant d'une part de la fin au cumul du mandat parlementaire avec un mandat de maire d'arrondissement, et, d'autre part, du renouvellement.

Pour nous, à Paris, la parité signifie bien plus que la simple parité des listes exigée par la loi !

Elections municipales et parité

Il y a presque 70 ans que l'article 17 de l'ordonnance portant sur l'organisation des pouvoirs publics en France après la Libération a instauré le droit de vote et d'éligibilité des Françaises. Et cela fera bientôt 15 ans que des lois dites sur la parité se font toujours plus contraignantes depuis la réforme constitutionnelle de juin 1999 et le vote de la première d'entre elles en 2000. La dernière en date est la loi du 17 mai 2013, adoptée à l'initiative et par la volonté des socialistes : elle abaisse le seuil de la contrainte paritaire aux communes de 1 000 habitants et plus, et instaure l'élection au suffrage universel des conseiller-ère-s communautaires. Elle a également créé le binôme paritaire pour le futur scrutin départemental et a rétabli l'élection des conseils régionaux au scrutin de liste, modes de scrutins départementaux et régionaux qui s'appliqueront l'année prochaine. **D'ores et déjà, les élections municipales et intercommunales de 2014 marquent une extension notable de la parité.** Et c'est très bien ainsi. Mais regardons de plus près...

Désormais, 85,3% de la population française vont pouvoir voter pour des listes paritaires, les 23 mars et 30 mars lors des élections municipales et communautaires, contre seulement les deux tiers avant cette nouvelle loi. En effet, les résident-e-s des communes de 1 000 habitants et plus pourront choisir entre des listes composées à part égale de femmes et d'hommes.

Au contraire, dans les communes de moins de 1 000 habitants, non soumises aux contraintes paritaires, seulement 35,4% de femmes sont candidates. Cela montre donc que tant que la législation n'avance pas, la parité n'avance pas non plus.

Mais de toute façon, et cela se voit dans l'ensemble des communes et intercommunalités, la parité s'arrête là où le pouvoir commence : **83% des têtes de liste sont des hommes.** Pour les élections municipales, le pourcentage de femmes têtes de liste stagne : il est passé de 16,5%, en 2008, à 17,1% aujourd'hui. Pour rappel, en 2008, 13,8% de femmes ont été élues maires, ou pour le dire autrement **86,2% des maires élus en 2008 étaient des hommes !**

15 ans après l'adoption des premières lois sur la parité et grâce aux contraintes mises en œuvre, les conseils municipaux sont, avec les conseils régionaux, des collectivités territoriales composées quasiment d'autant de femmes que d'hommes élus. Mais si les progrès sont incontestables parmi les conseiller-ère-s, le partage du pouvoir n'est pas encore une réalité : **aujourd'hui encore, le chef de l'État, le chef du gouvernement, les présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique, social et environnemental, ainsi que 86 % des maires sortants, 78 % des sénateurs et 73 % des députés sont des hommes !**

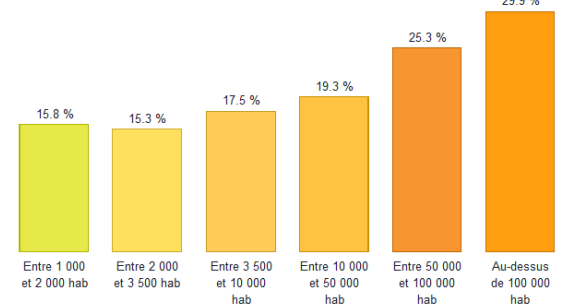
Pour aller plus : [Les enjeux - 1944-2014 : les élections municipales et intercommunales au prisme de la parité](#) (Janine Mossuz-Lavau et Réjane Sénac), et [Municipales 2014 : portrait-robot des listes électorales](#) (Le Monde, 13 mars 2014).

■ Peu de femmes têtes de liste

Nouveauté en 2014 : l'application de la parité au sein des listes pour les communes de plus de 1 000 habitants. Si elle était déjà obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, la place des femmes en tête de liste demeure limitée. Dans les grandes villes, seules 30 % des listes sont conduites par des femmes.

► Plus la ville est grande plus les listes sont conduites par des femmes

Pourcentage de femmes têtes de liste selon la taille de la commune.



SOURCE : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Monde.fr

Christine RIMBAULT
Secrétaire fédérale à l'égalité
chris_rimbault@yahoo.fr



Andrea FUCHS
Secrétaire fédérale adjointe à l'égalité
andrea.fuchs@neuf.fr